



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – contact@spmfr.fr

Web : www.apiservices.biz/fr/spmf <https://www.spmfr.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

22 février 2021

Journée d'information et d'échange filière Jeudi 4 mars 2021 82200 MOISSAC

Bonjour,

Nous avons retardé l'échéance au maximum mais, malgré tous nos efforts, il ne sera pas possible en ce début d'année, d'organiser la 90ème assemblée générale du SPMF.

Elle sera reportée nous l'espérons entre novembre 2021 et janvier 2022.

Compte tenu des contraintes sanitaires imposées à tout le pays, nous ne sommes pas les seuls, entreprises, syndicats ou associations, à être empêchés d'avoir une vie normale.

Cependant, nous sommes fortement sollicités car les besoins en échanges et informations sont énormes. Qui sait aujourd'hui ce qu'il se passe dans nos « petits » métiers de l'abeille et du miel ? Pourtant, les évolutions et les changements sont gigantesques sans que, par empêchement de se réunir, nous en soyons clairement informés.

Pour répondre à ces besoins, nous avons décidé d'organiser,

Jeudi 4 mars 2021, une réunion d'information et d'échange filière à L'hôtel MOULIN DE MOISSAC 1 ESPLANADE SANCERT 82200 MOISSAC

Il faut que les choses soient claires : c'est une réunion organisée par le SPMFR, mais ce ne peut en aucune manière être considéré comme une réunion du SPMF. Pour respecter les contraintes légales et la distanciation physique, il ne sera pas possible de se retrouver à plus de 30 à 40 personnes, dont, très probablement, seule une faible partie seront des adhérents qui, pour la plupart, seront déjà dans les ruchers.

Il demeure que cette journée sera la seule occasion d'échanger depuis un an. Nul doute que les informations débattues seront largement rediffusées ensuite.

Bien entendu, tous les acteurs économiques, techniques ou scientifiques concernés par nos métiers seront invités. Selon une pratique immuable du SPMF, sur chaque sujet, chaque inscrit aura un libre accès en tribune à égalité de temps de parole qui sera divisé en fonction du nombre de participants.

N'hésitez pas à rediffuser cette info autour de vous. Il ne faut surtout pas qu'un intervenant potentiel ignore l'information. Tous les responsables sont invités sans aucune discrimination.

Nous aborderons en priorité les dossiers suivants :

- Projet de « plan pollinisateur » et révision de l'arrêté abeille,
- Dossier acide oxalique et interdiction ou autorisation faite aux ADAS et ITSAP d'effectuer des essais de terrain,
- Projet de modification profonde des MAE apicoles,
- Augmentation significative des aides FranceAgriMer et du PAE,
- Disparition probable ou pas, à moyen terme (et pour quelles raisons) de la plupart des miels européens sous signe « agriculture biologique »
- Structuration de la filière, cotisation interprofessionnelle, interprofession INTERAPI, institut technique ITSAP, ADAS...
- Fiasco de la nouvelle loi étiquetage : quid des perspectives de mise en place,
- Fraude, adultération, marché, économie : quelles limites et perspectives des nouvelles techniques d'analyse,
- Autre sujet si nécessaire....

Que ce soit pour intervenir en tribune ou pour simplement participer, Il est indispensable de s'inscrire le plus vite possible auprès du président : jschiro@miel-de-france.com
Avec copie au secrétariat : contact@spmfr.fr

Selon les tarifs suivants :

Séjour complet du mercredi soir 3 mars avant couvre-feu au vendredi matin 5 mars comprenant 2 nuits d'hôtel avec petit déjeuner en chambre single, diner traiteur les 3 et 4 mars, déjeuner en salle de réunion du 4 mars. Pour ceux qui dormiront à 2, le tarif sera de + 60€/nuit soit 370.00€ Repas et petit déjeuner inclus.	250.00€
Séjour du mercredi 3 avant couvre-feu au jeudi 4 avant diner (ou 210.00 à 2)	150.00€
Séjour du jeudi matin 4, au vendredi matin 5 après petits déjeuner. Idem	150.00€
Journée du 4 mars, participation aux frais et déjeuner buffet, par personne	80.00€

Vous pouvez régler soit directement par virement internet (voir le RIB en copie sur l'appel de cotisation), soit très exceptionnellement sur place par chèque.

L'accès en salle de réunion ne sera pas autorisé à ceux qui ne se seront pas inscrits à l'avance et qui n'auront pas réglé les 80,00€ de la journée.

Nous sommes parfaitement conscients que cette démarche exceptionnelle doit se dérouler selon les règles sanitaires en vigueur. Nous faisons totalement confiance à l'établissement choisi. Les repas se feront en mode traiteur. La salle de réunion est suffisamment vaste pour accueillir très largement le public invité (40 personnes maximum) en respectant la distanciation physique.

Il est impératif de s'inscrire immédiatement et au plus tard dimanche 28 février par mail.

SPMF. Lundi 22 février 2021.